



*Bulletin de Justice N° 33 du 20 Avril 2021*

***Evariste Ndayishimiye célèbre bientôt la première fête des travailleurs comme Chef d'Etat***

## **Le devoir de rassurer tous les citoyens lui incombe !**



*Elu en mai 2020, le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, va bientôt totaliser une année à la tête de l'Exécutif Burundais.*

## Editorial

Le Président Evariste Ndayishimiye célébrera, le 1<sup>er</sup> mai 2021, la première fête du travail en tant que Chef d'Etat, une année après le triple scrutin électoral de mai 2020.

L'année dernière, à la même date du 1<sup>er</sup> mai 2020, son prédécesseur, feu Pierre Nkurunziza, en pleine campagne électorale, dressait un bilan élogieux de ses 15 ans au pouvoir. Mais il déplorait que les dix premières années eussent été « *pénibles à cause des partis politiques et organisations de la société civile qui servaient les intérêts des colons* » et « *des partenaires qui avaient un agenda caché* ». « *Nos soi-disant bailleurs ont choisi des projets de développement non conformes aux aspirations des Burundais* », avait martelé Pierre.<sup>1</sup>

Cependant, à la même occasion, en mairie de Bujumbura, le représentant de la Confédération Syndicale du Burundi (COSYBU), Mélance Hakizimana, relevait des défis liés notamment à l'administration et l'ingérence de certains partis politiques dans la gestion des syndicats. C'est la raison pour laquelle il demanda au Gouvernement « de respecter la convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la convention 98 sur le droit d'organisation et négociation collective, de bien faire une politique nationale salariale, une transparence dans l'octroi de l'emploi mais aussi de rendre justice aux travailleurs qui sont en conflit avec l'Etat ou leurs employeurs, si le jugement est rendu en leur faveur »<sup>2</sup>.

Concernant la répartition des postes de responsabilité dans le secteur public, la Ligue Iteka tire la sonnette d'alarme sur le phénomène préoccupant de discrimination et d'exclusion. Cette organisation a publié un rapport accablant sur le déséquilibre politico-ethnique en faveur du parti au pouvoir CNDD-FDD : « *sur 1309 cadres de l'Etat recensés, 1227 sont des membres du parti CNDD-FDD tandis que 10 sont du parti UPRONA et 1 du parti CNL. Pour les corps de défense et de sécurité, sur 58 cadres recensés, 7 sont de la composante sociale Tutsi et 51 sont de la composante sociale Hutu* »<sup>3</sup>.

La présente édition du Bulletin de Justice N°33 aborde ce phénomène de déficit de transparence dans l'octroi de l'emploi qui prend de l'ampleur avec la première année du régime Evariste Ndayishimiye dont les débuts n'offrent pas encore des perspectives rassurantes en matière d'équité et de justice dans le secteur de l'emploi.

**La rédaction.**

---

<sup>1</sup> <https://www.sosmediasburundi.org/2020/05/01/fete-du-travail-nkurunziza-defend-son-bilan-et-enumere-les-boucs-emissaires/>

<sup>2</sup> <https://www.msn.com/fr-xl/afrique-centre-et-est/actualite/1-er-mai-2020-c%C3%A9l%C3%A9bration-de-la-f%C3%AAte-du-travail-et-des-travailleurs-dans-la-municipalit%C3%A9-de-bujumbura/ar-BB13GNJQ>

<sup>3</sup> [https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/02/SITUATION\\_POLITICO-ETHNIQUE-FEVRIER-2021.pdf](https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2021/02/SITUATION_POLITICO-ETHNIQUE-FEVRIER-2021.pdf)

## ***Des conflits sans précédent dans les milieux du travail depuis le début de l'année***

L'année 2021 a débuté avec des conflits dans les milieux du travail qui défraient la chronique. C'est ainsi qu'une certaine opacité aurait caractérisé le recrutement des nouveaux percepteurs d'impôt par le ministère de l'Intérieur « *sur base des affinités politiques ou familiales. Des interrogations quant aux critères de recrutement ont fusé de partout, surtout qu'il n'y a pas eu passation de tests* ». <sup>4</sup>



*Le Ministre de l'Intérieur Gervais Ndirakobuca*

Les anciens percepteurs d'impôt ont été chassés par le Ministre de l'Intérieur, Gervais Ndirakobuca, qui les avait accusés, dans une réunion tenue le 15 février 2021, de détournements ayant occasionné un manque à gagner de 40 milliards de Francs Burundais de taxes annuelles dans 10 communes de l'intérieur du pays et 121 millions de Francs Burundais par semaine en mairie de Bujumbura. Toutefois, les accusés rejettent en bloc les reproches du ministre de l'Intérieur et soutiennent que « *toutes les taxes collectées étaient déposées sur les comptes de la mairie et*

*qu'à la fin de la semaine, le percepteur versait un certain montant au responsable qui l'avait affecté dans ce département* » <sup>5</sup>.

Le 9 avril 2021, le Ministre de l'Intérieur a pris la même mesure de limogeage de tous les comptables communaux « *pour avoir handicapé la collecte des recettes communales en complicité avec les anciens percepteurs précédemment démis de leur fonction* ».

Un autre conflit qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive a éclaté à l'Office de l'Urbanisme, de l'Habitat et de Construction. En effet, en date du 8 mars 2021, le Premier Ministre a été saisi pour intervenir en faveur des personnels, menacés d'expulsion, des 6 institutions fusionnées pour créer l'Office de l'Urbanisme, de l'Habitat et de Construction (OBUHA). Ainsi, malgré le fait que ces personnels venaient de travailler depuis presque 2 ans pour l'OBUHA, ce dernier comptait faire un nouveau recrutement alors que les contrats que ces personnels avaient avec les institutions fusionnées étaient toujours en vigueur. <sup>6</sup>

<sup>4</sup> <http://burundi-eco.com/favoritisme-dans-recrutement-nouveaux-percepteurs-impots>

<sup>5</sup> <https://www.burundi-forum.org/la-une/actualites/mars-mois-temoin-pour-la-collecte-des-recettes-communales-au-niveau-national/>

<sup>6</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/bcm-deshabiller-saint-pierre-pour-habiller-saint-paul/>

Cependant, en dépit de leurs protestations, le conseil d'administration de l'OBUHA a décidé de faire passer les tests de recrutement au mois d'avril arguant que « *les nouveaux tests de recrutement prévus sont conformes à la loi burundaise de 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires ... et que les agents des 4 des 6 institutions fusionnées ayant le statut de société paraétatique qui ne seront pas repris par l'OBUHA seront transférés dans différents ministères, à l'instar de leurs confrères des 2 institutions restantes qui ont la matricule de la fonction publique* ».

Cette réponse n'a pas satisfait les requérants car les salaires des travailleurs des sociétés paraétatiques sont élevés par rapport à ceux des fonctionnaires de l'Etat.<sup>7</sup>

Au ministère de la Santé, le torchon brûle entre le ministre et les syndicats CNTS<sup>8</sup> et SYNAPA<sup>9</sup>. Les deux syndicats ont adressé, en date du 22 février 2021, une correspondance au Premier ministre accusant le ministre de la Santé de « *scandales dans la gestion des ressources humaines, surtout les pots-de-vin et le népotisme dans les mutations en éloignant les uns des villes alors que les « bien-aimés » du ministre sont ramenés dans des villes, des mutations que ces syndicats jugent arbitraires, non-demandées et non-négociées*.

Le ministre de la Santé publique est aussi reproché des manœuvres de violation des droits dans les recrutements : « *Il viole les principes d'égalité des citoyens devant le service public* ».<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> <https://www.rpa.bi/index.php/actualites/bonne-gouvernance/le-chef-du-gouvernement-desillusionne-le-personnel-de-l-obuha>

<sup>8</sup> Syndicat National des Travailleurs de la Santé.

<sup>9</sup> Syndicat National du Personnel Médical et d'Appui à la Santé Publique.

<sup>10</sup> <https://www.iwacu-burundi.org/le-ministre-thaddee-ndikumana-dans-le-collimateur-du-synapa-et-du-snts/comment-page-1/>

## **Plusieurs secteurs sociaux gangrenés par une mauvaise gouvernance préjudiciable à la qualité et aux conditions de l'emploi.**



*Photo de famille de l'équipe gouvernementale lors de la prestation de serment, le 30 juin 2020.*

**Une des mesures annoncées par le Président Ndayishimiye, lors de la prestation de serment de son nouveau cabinet ministériel, le 30 juin 2020, est la suppression du ministère en charge de la bonne gouvernance pour pouvoir s'en occuper lui-même !**

Cependant, un expert économiste estime que l'inexistence du ministère de la bonne gouvernance va plomber la lutte contre la corruption car « *c'est le ministère qui aide techniquement la présidence de la République dans le traitement des dossiers de corruption* ». Il considère en outre que l'absence du ministère de la bonne gouvernance dans la nouvelle configuration gouvernementale est une mise en cause de la bataille contre la corruption : « *A voir le niveau de corruption, le ministère de la Bonne gouvernance devrait rester pour aider techniquement la présidence de la République dans ces dossiers. C'est une structure technique dans le suivi et la mise en application des réformes qui sont très importantes pour mener la politique de lutte contre ce fléau* ». <sup>11</sup>

Il est à rappeler que depuis l'avènement du CNDD-FDD au pouvoir en 2005, le Burundi a connu de nombreux problèmes du point de vue de la gouvernance socio-économique. Ayant accédé au pouvoir dans une continuité proclamée de la politique de son prédécesseur, cinq après l'éclatement de la crise en 2015, le Président Evariste Ndayishimiye éprouve de la peine à se démarquer pour apporter les changements souhaités par le peuple burundais.

<sup>11</sup> <https://theworldnews.net/bi-news/l-inexistence-du-ministere-de-la-bonne-gouvernance-plombe-la-lutte-contre-la-corruption>

C'est ainsi que presque tous les secteurs socio-économiques sont ébranlés et l'économie nationale est moribonde. A titre illustratif, la croissance économique a été estimée à 0,3% en 2020 contre 1,8% en 2019 par la Banque Mondiale. Mais, en 2021, le Burundi pourrait enregistrer un taux de croissance de 2% selon la même institution financière. Pour certains, il s'agirait d'un taux record depuis 2015. Pour d'autres, presque tous les moteurs de croissance sont en panne car, le plan décennal, PND (Plan National de Développement) prévoit un taux de croissance annuelle moyenne de 8,5%. Le Burundi est classé 41<sup>ème</sup> sur 48 pays de l'Afrique sub-saharienne et avant-dernier de l'EAC (East African Community), selon la Banque Mondiale. Le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie sont classés parmi les dix premières économies de l'Afrique sub-saharienne. L'Ouganda occupe la 4<sup>ème</sup> place au classement de la zone EAC, avec un taux de croissance de 2,8%. Le Sud Soudan, le cadet de la Communauté Est-Africaine, se trouve à la queue du peloton. Il est le dernier du classement et sa production devrait chuter de 3,4%.<sup>12</sup>

Bref, au niveau de la gouvernance socio-économique, le Burundi n'a fait que régresser durant ces dernières années et la suppression du ministère en charge de la bonne gouvernance comme priorité du nouveau Président Ndayishimiye est un recul inquiétant et préjudiciable à la qualité et aux conditions de l'emploi.

## ***Déficience des mécanismes de lutte contre la corruption dans l'impartialité et le respect des droits légitimes***

Le Burundi reste l'un des pays les plus corrompus d'après un article publié par le Blog en ligne YAGA Burundi.<sup>13</sup> Classé, en 2019, 165<sup>ème</sup> sur 180 pays par l'ONG Transparency International, il est le 2<sup>ème</sup> pays le plus corrompu en Afrique de l'Est, selon le rapport de l'indice de perception de la corruption (IPC) de la même ONG. C'est dire que la tâche qui attend l'équipe du nouveau président en matière de lutte contre la corruption est grandiose.

S'il faut saluer les récentes mesures, évoquées plus haut, prises par le ministre de l'Intérieur, Gervais Ndirakobuca, en vue de rehausser le taux des recettes communales par la lutte contre les détournements, la mesure de licenciement de tous les percepteurs et comptables communaux reste critique sous plusieurs aspects :

- De prime abord, il ressort de la loi communale en vigueur que le Ministre ayant l'intérieur dans ses attributions n'a pas de compétence de limoger les employés des communes pour la simple raison que ce sont les seules autorités communales qui engagent les travailleurs communaux et sont par conséquent habilitées à mettre fin aux contrats en vertu du principe de parallélisme des formes et des dispositions légales pertinentes ;

<sup>12</sup> <https://www.yaga-burundi.com/2021/interpretation-previsions-croissance-2021/>

<sup>13</sup> <https://www.yaga-burundi.com/2020/lutte-contre-corruption-corrupteur/>

- Ensuite, s'il peut être vrai que certains comptables communaux aient été impliqués dans les détournements des fonds communaux, il n'est pas prouvé que tous les comptables étaient coupables, et au même degré. Par ailleurs, une telle mesure prise à la hâte est susceptible d'autres complicités qui auraient pu être révélées à travers une enquête sérieuse menée auprès des autorités et agents communaux qui ont un lien avec la gestion des ressources communales ;
- Enfin, le fait que la campagne menée par le ministre Ndirakobuca ait permis de rehausser le niveau des recettes communales n'est pas toujours un indicateur suffisant de détournement. En outre, les comptables communaux doivent avoir été recrutés pour leur formation et expérience et ils ne sauraient être affectés à un emploi pour lequel ils ne sont pas qualifiés.

Quoique le nouveau ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Développement Communautaire ait déclaré la tolérance zéro à la corruption et déclare vouloir « *balayer d'abord devant sa propre porte* », aucune politique claire du gouvernement de lutte contre la corruption n'a été ni déclarée, ni envisagée.

Certes, des cas de destitution ou de remplacement de certaines hautes autorités présumées impliquées dans la corruption ont été observés, mais le chemin à parcourir reste suffisamment long. En effet, certains barons du parti au pouvoir placés dans les instances politiques de décision sont soupçonnés d'être les champions dans la perpétration des pratiques corruptives et ne sauraient pas se combattre elles-mêmes, les mécanismes judiciaires étant impuissants face à ce phénomène.

A titre d'illustration, lors de sa conférence publique où il répondait aux questions de la population en date du 25 septembre 2020, le Président Evariste NDAYISHIMIYE a soutenu que les dirigeants du Burundi ne vont pas déclarer leurs biens, en précisant que la richesse de toute personne est un secret qui ne doit pas être dévoilé. Avec ces propos, il se dégage un message de tolérance, voire d'encouragement de la dilapidation des biens publics et une volonté manifeste de transgresser les lois de la République du Burundi. Ceci a été une violation grave de la Constitution et d'autres lois établies dans le cadre de lutte contre la corruption.

Bref, il est indéniable que la suppression proclamée des institutions judiciaires et policières en charge de lutte contre la corruption renforce le sentiment que le sommet de l'Exécutif ne se soucie pas d'une gouvernance économique saine et de telles pratiques corruptives ne font que cimenter les frustrations d'une large majorité de la population et des agents des différents services.

## ***Quid de la politisation du secteur public et du recrutement basé sur l'appartenance ethnico-politique ?***

---

La politisation du secteur public est un défi majeur qui mine son fonctionnement et son développement. Le parti au pouvoir en a fait une propriété personnelle qu'il gère pour son propre profit.

La propension du Gouvernement à s'éloigner du modèle de partage du pouvoir dans la sphère politico-sécuritaire hérité de l'Accord d'Arusha est manifeste. Cela est illustré entre autres par la nomination d'un Premier ministre hutu superpuissant de même ethnie que le Président de la République et d'un Vice-président tutsi dépourvu par la Constitution de 2018 de tout pouvoir qui est perçue comme une remise en cause de l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Il en est de même en ce qui concerne la nomination des gouverneurs de provinces où, sur un total de 18 gouverneurs, seuls trois sont de l'ethnie tutsi (soit 16%) ; une tendance d'autant plus paradoxale que le régime du CNDD-FDD exige les équilibres ethniques même dans des sphères privées comme celles des ONG.

Par ailleurs, les pratiques d'exclusion et de discrimination touchent aussi les opposants politiques qui ne peuvent plus accéder aux emplois publics depuis que le CNDD-FDD s'est érigé en parti unique de fait. Ainsi, malgré un score de 24% obtenu aux élections du 20 mai 2020 et des allégations de fraudes massives, le principal parti d'opposition, le CNL (Conseil National pour la Liberté) n'a reçu aucun poste au sein du nouveau cabinet ministériel. Cela démontre à suffisance une volonté délibérée du CNDD-FDD de faire cavalier seul avec toutes les conséquences politiques que cela pourrait entraîner et d'écarter toute idée allant dans le sens de la reprise d'un dialogue politique inclusif.

De plus, l'exclusion de l'opposition dans les sphères de la gouvernance du pays ne se remarque pas seulement au niveau du pouvoir exécutif. Même au niveau du pouvoir législatif, le constat est le même. En effet, bien que le parti CNL d'Agathon Rwasa ait pu obtenir un score électoral de 24% dans les élections législatives (cela malgré les fraudes massives ayant caractérisé le processus électoral dans son ensemble) avec 32 députés à l'Assemblée nationale, tout a été manigancé par le CNDD-FDD pour écarter ce parti au bureau de cette institution. En effet, le parti CNL n'a aucun siège au Bureau de l'Assemblée nationale alors qu'il est la principale formation politique de l'opposition et deuxième formation politique influente dans le pays. Par contre, le parti UPRONA proche du pouvoir, qui n'a que deux députés à l'Assemblée nationale, a pu être attribué le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président. Presque le même scénario s'est observé à l'élection des sénateurs où le parti CNL n'a pu avoir qu'un seul sénateur suite aux mêmes magouilles électoralistes du CNDD-FDD.



Au niveau des conseils communaux, les mêmes irrégularités et magouilles ont été mises à contribution pour écarter les membres du CNL dans la composition des bureaux des conseils communaux. En effet, dans toutes les communes du pays, aucun membre du CNL n'a été élu comme président ou vice-président du conseil communal ni comme administrateur communal. Même dans les communes où le CNL est arrivé en tête dans les élections communales, le CNDD-FDD a su user, selon la situation, de menaces, de subterfuges de tout acabit ou d'achats de conscience afin d'arriver à écarter des membres de ce parti dans les bureaux des conseils communaux. Il en a été de même pour les élections des conseillers collinaires ou de quartiers où des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ont été illégalement retirés des listes des candidats aux élections collinaires dans les différentes provinces du pays, ont été intimidés ou battus pour avoir refusé de retirer leurs candidatures. Ainsi, à titre illustratif, 306 candidats collinaires ou de quartiers ont été illégalement rayés des listes électorales dans différentes provinces du pays. En conséquence, la quasi-totalité de conseils collinaires ou de quartiers, essentiellement les chefs de collines ou de quartiers, sont des membres du CNDD-FDD, bien que l'élection collinaire soit censée se tenir en dehors de toute influence de partis politiques.

Toute cette machine d'exclusion et de discrimination est mise en œuvre alors qu'il existe un cadre législatif clair distinguant les postes politiques des postes techniques !

## ***Le tripartisme et le dialogue social comme des impératifs pour améliorer les conditions de l'emploi au Burundi.***

---

Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail), le dialogue social est celui qui « *inclut tous les types de négociations entre les représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs de façon tri-ou bipartite sur des questions présentant un intérêt commun et relatives à la politique économique et sociale* ».

Le rôle des syndicats est ainsi primordial pour l'effectivité d'un tel dialogue. La naissance des syndicats au Burundi est étroitement liée à la lutte pour l'indépendance. Créée après la victoire du parti UPRONA, en juillet 1962, l'Union des Travailleurs du Burundi (UTB) fonctionnait comme une courroie de transmission du pouvoir politique.

Il y a actuellement au Burundi environ 50 syndicats enregistrés. Parmi ceux-ci, 32 sont affiliés à la Confédération Syndicale du Burundi (COSYBU) et sont issus de tous les milieux socioprofessionnels. Les syndicats sont donc des acteurs du dialogue social entre l'État, les employeurs et les salariés.

Le dialogue social est une nécessité. Chaque partenaire doit pouvoir défendre son point de vue et ses intérêts. Même si le mouvement syndical est encore faible au Burundi, de plus en plus de travailleurs, tant dans le public que dans le privé, prennent conscience de l'intérêt

de se regrouper pour défendre aussi bien leur pouvoir d'achat que leurs conditions de travail.

Pour exister, le dialogue social requiert :

- Le respect des droits fondamentaux de liberté syndicale et de négociation collective ;
- Des organisations d'employeurs et de travailleurs fortes et indépendantes, disposant des capacités et connaissances techniques nécessaires pour participer au dialogue social ;
- La volonté politique et l'engagement de toutes les parties pour s'impliquer dans le dialogue social ;
- Un appui institutionnel approprié.

La situation actuelle entre les syndicats et le régime en place est beaucoup plus tendue à cause de ce dialogue social qui est défaillant. Le principe du tripartisme devrait normalement être assuré par le Conseil national du travail, qui est un organe consultatif tripartite et représentatif institué auprès du ministre ayant le travail dans ses attributions, mais il n'exprime pas par consensus la volonté des partenaires sociaux, mais celle du pouvoir et du CNDD-FDD.

## Conclusion

---

La mauvaise gouvernance est à la base des cycles de violence que le pays connaît depuis des décennies. Elle concerne tous les secteurs. Elle va de l'absence de vision à long terme à la corruption généralisée, permettant l'attribution des marchés publics dans des conditions opaques, en passant par le clientélisme et la promotion de la médiocrité à tous les niveaux. En effet, plusieurs administrations dont la magistrature, la police, l'éducation, les marchés publics, la santé vivent au rythme de la corruption et des détournements.

Pire encore, l'administration publique est tellement politisée qu'elle sert l'intérêt du parti au pouvoir au détriment de l'intérêt public alors que la loi distinguant les postes politiques des postes techniques doit être appliquée sans exception.

Pendant le règne du CNDD-FDD, la corruption a été érigée en système de gestion à telle enseigne que le Burundi qui est régulièrement à la traîne dans les classements se trouve parmi les dix pays les plus corrompus de la planète et constitue le porte flambeau de la corruption au sein de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est. La corruption cause un manque à gagner considérable au trésor public autant qu'elle occasionne un niveau élevé de chômage et de désespoir. Les institutions qui luttent contre la corruption et les malversations économiques doivent être profondément réformées, les conditions d'accès à l'emploi clairement définies et des mécanismes pour en assurer le suivi doivent être mis en place.

Face à toutes ces préoccupations, le Président de la République a le devoir et l'obligation de rassurer tous les citoyens en respectant le principe d'égalité et d'équité garanti par les lois nationales et les textes internationaux tout en améliorant les conditions des travailleurs et d'accès à l'emploi.

